

Objet : Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept octobre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. CUCCURU. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. ROSSI. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS (Pouvoir GARCIA). COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). DUPERCHY (Pouvoir E. LALLEMENT). GROLLIER. MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). MARCHAIS (Pouvoir P. GENTIL). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). TAVEL. VOISIN.

Le Président

Rappelle à l'assemblée la délibération n°2024_21_09_1 approuvant la décision de la commission d'appel d'offres pour attribution du marché de collectes des déchets recyclables et des ordures ménagères résiduelles jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Indique que, dans le cadre de la modification de son mode de collecte et la généralisation de la collecte des déchets en points d'apport volontaire, la CCLA a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Explique que cette consultation ouverte aux variantes comportait deux lots :

- Collecte des conteneurs semi enterrés et colonnes aériennes dédiés aux recyclables (hors verre) et aux OMR (lot 1),
- Collecte des points d'apport volontaire dédiés aux emballages en verre (lot 2) ;

Précise qu'une seule offre a été remise pour chacun des lots :

- Offre de la société SUEZ RV CENTRE EST (Offre de base et variante) pour le lot 1,
- Offre de la société MINERIS (Offre de base) pour le lot 2 ;

Précise que l'attribution du marché relève d'une décision de la commission d'appel d'offres de la CCLA qui s'est réunie le 14 octobre 2024 afin d'analyser les offres et d'attribuer les marchés ;

Explique qu'à l'issue, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer :

- Le marché du lot 1 à l'entreprise SUEZ RV CENTRE EST – Offre variante sans prestation supplémentaire éventuelle - pour un montant de 192 975€ HT/an,
- Le marché du lot 2 à l'entreprise MINERIS Environnement – Offre de base - pour un montant de 22 875.00€ HT/an ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres présenté précédemment ;

AUTORISE le président à signer :

- le marché de Collecte des conteneurs semi enterrés et colonnes aériennes dédiés aux recyclables (hors verre) et aux OMR (lot 1) à intervenir avec la société SUEZ RV CENTRE EST et toutes les pièces s'y rapportant,
- le marché de Collecte des points d'apport volontaire dédiés aux emballages en verre (lot 2) à intervenir avec la société MINERIS Environnement et toutes les pièces s'y rapportant ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, Le Président,

